

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission
exceptionnelle**

Région Normandie

Département du Calvados (14)

Département de la Manche (50)

Département de l'Orne (61)

Département de la Seine-Maritime (76)

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Normandie
Département du Calvados (14)
Préfecture de Caen
Sous-préfectures : Bayeux, Lisieux, Vire Normandie

Préfecture de Caen

Dernière mise à jour : 22/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.calvados.gouv.fr/accueil-des-etrangers-dans-le-calvados-a9349.html#!/Particuliers/page/L1055>

Les modalités sont reproduites ici :

DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR : Votre demande doit être envoyée uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Calvados

Bureau du séjour et des naturalisations

Admission exceptionnelle au séjour

Rue Daniel Huet

14038 CAEN CEDEX 08

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Normandie
Département de la Manche (50)
Préfecture Saint-Lô

Sous-préfectures : Avranches, Cherbourg-en-Cotentin, Coutances

Préfecture de Saint-Lô

Dernière mise à jour : 22/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.manche.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-Etrangers-dans-le-departement-de-la-Manche/Vous-etes-en-situation-irreguliere-mais-vous-souhaitez-effectuer-une-demande-de-titre-de-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

Vous devez communiquer par messagerie à pref-regularisation@manche.gouv.fr votre nom, votre prénom, votre nationalité, votre N° de téléphone et votre adresse.

Si vous êtes hébergé, vous devez joindre à votre message la copie de la carte nationale d'identité ou de séjour de votre hébergeant, ainsi que son nom, son prénom, sa nationalité, sa date de naissance, son N° de téléphone et une copie de sa dernière quittance de loyer (s'il est locataire) ou de sa dernière facture [EDF](#) (s'il est propriétaire)

Après vérifications, le bureau des migrations et de l'intégration vous contactera afin de préciser votre situation.

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Normandie
Département de l'Orne (61)
Préfecture Alençon
Sous-préfectures : Argentan, Mortagne-au-Perche

Préfecture d'Alençon

Dernière mise à jour : 22/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.orne.gouv.fr/l-admission-exceptionnelle-au-sejour-aes-a11663.html>

Les modalités sont reproduites ici :

*Cette démarche s'effectue **uniquement par courrier.***

Étape 1 : Imprimez le dossier :

Dossier de demande AES (format pdf - 524.1 ko - 25/10/2022)

Étape 2 : Complétez votre dossier en y joignant l'ensemble des pièces justificatives demandées selon votre situation

Étape 3 : Envoyez le tout en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet de l'Orne

Bureau de l'intégration et de l'immigration

39, Rue Saint Blaise

CS 50 529

61018 ALENCON CEDEX

Pour toute question, contactez le Bureau de l'Intégration et de l'Immigration : pref-etran-gers@orne.gouv.fr

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Normandie
Département de la Seine-Maritime (76)
Préfecture Rouen
Sous-préfectures : Dieppe, Le Havre

Préfecture de Rouen

Dernière mise à jour : 22/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle se fait par voie postale et par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Seine-Maritime/SEJOUR-Demander-un-titre-de-sejour-ou-un-document-de-voyage-en-Seine-Maritime/Je-suis-en-situation-irreguliere/Je-releve-de-la-prefecture-de-Rouen>

Les modalités sont reproduites ici :

Les étrangers en situation irrégulière doivent demander leur titre de séjour :

- Par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime

Direction des migrations et de l'intégration

7 places de la Madeleine

CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX

- Par voie dématérialisée via un formulaire à remplir en ligne propre à chaque type de demande (voir liste ci-dessous).

Que la demande soit déposée par voie postale ou via Internet, elle doit mentionner précisément le type de titre de séjour sollicité et être accompagnée des pièces justificatives requises. Pour savoir quelles sont les pièces à fournir [cliquez ici](#) et choisissez le titre correspondant à votre situation.

Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.